

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Le fonds respecte les engagements suivants :

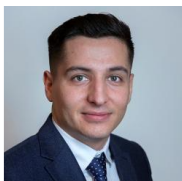
- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	110667 273,71
Valeur liquidative (Part I)	6 142 489,65
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Ratios de risque

	1 an
Volatilité	14,69%
Volatilité indice	15,23%
Beta	0,9448
Alpha de Jensen	1,21%
Tracking error	3,08%
Ratio de Sharpe	0,53
Ratio d'information	0,27



Performances

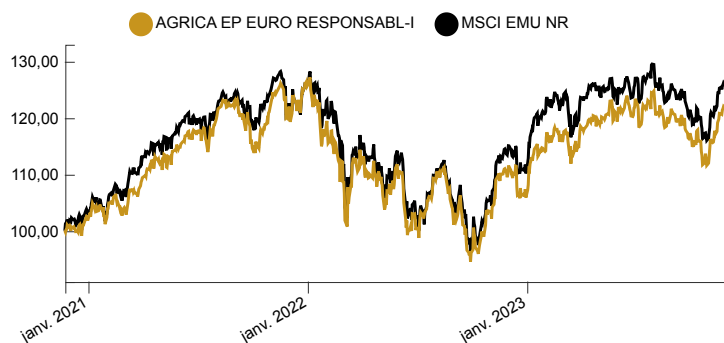
Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part I	8,58%	1,50%	11,75%	22,07%	22,85%
MSCI EMU NR	7,92%	1,05%	10,93%	25,47%	26,76%

Performances	2023	2022	2021
Part I	16,04%	-15,70%	23,35%
MSCI EMU NR	15,08%	-12,47%	22,16%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances ne sont pas constantes dans le temps; les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie. L'ensemble des performances tiennent compte des dividendes nets réinvestis.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 23/11/2020)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+2,9
Investissements sous suivi ESG	97%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	63%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	56,0%

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être  41% du portefeuille investi 10 sociétés concernées	Energie propre et d'un coût abordable  35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures  35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Villes et communautés durables  35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables  35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Lutte contre les changements climatiques  35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire sur la politique de gestion

Après trois mois consécutifs de baisse, les marchés actions se sont adjugés un net rebond en novembre et se rapprochent de leurs plus hauts annuels : +7,9% pour le MSCI EMU, +9,1% pour le S&P 500 et +10,7% pour le Nasdaq. Ce rallye impressionnant est alimenté par la probabilité croissante d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, la poursuite d'un reflux de l'inflation et une détente des tensions obligataires.

Sur le plan économique, la situation reste globalement inchangée. Les différents indicateurs continuent de montrer des signes de faiblesse en Zone Euro alors qu'ils restent résilients aux Etats-Unis. Maillon fort de l'économie américaine, le marché du travail reste solide même s'il commence à montrer des signes de modération, renforçant l'idée d'un ralentissement progressif. Le fait marquant du mois des deux côtés de l'Atlantique reste l'accélération du mouvement de désinflation. Aux Etats-Unis, l'inflation est tombée à +3,2% en octobre. En Zone Euro, le ralentissement est encore plus surprenant avec une inflation à +2,4% en novembre après +2,9% en octobre. Le repli de 13% du prix du pétrole sur le mois, qui résulte de signes de désaccords au sein des pays de l'OPEP sur la poursuite des coupes de production, est de bon augure pour la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, la FED et la BCE ont probablement terminé leur cycle de resserrement monétaire et toute l'attention se porte désormais sur le calendrier des premières baisses de taux qui devraient intervenir mi-2024.

La détente sur les marchés obligataires a été logiquement très favorable au secteur technologique qui rebondit de +13,9% en novembre. Depuis le début de l'année, il progresse de +30,1% et reste largement en tête des performances sectorielles. Le secteur de l'industrie s'est également distingué en novembre avec une hausse de +11,4% grâce à de solides publications de résultats sur le segment des biens d'équipements. A l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que la santé (+0,8%) ou les biens de consommation (+3,6%) ont été délaissés ainsi que l'énergie (-0,3%) pénalisé par la baisse récente du prix du pétrole.

AGRICA Epargne Euro Responsable a rebondi de +8,6% en novembre et surperforme le MSCI EMU. Depuis le début de l'année, le fonds progresse de +16,0% contre +15,1% pour son indice de référence.

Sur le mois, les principaux contributeurs positifs sont **Siemens AG** (+23,2%), **Infineon** (+29,4%) et **Schneider Electric** (+16,3%). **Siemens AG** a délivré de solides résultats trimestriels qui mettent en exergue l'excellent positionnement du groupe sur l'ensemble de ses marchés finaux et la visibilité dont il dispose pour 2024 grâce à un carnet de commandes supérieur à 100Md€. Dans le même secteur, **Schneider Electric** a présenté ses nouvelles ambitions stratégiques de moyen terme. Le groupe vise désormais une croissance organique comprise entre 7 et 10% jusqu'en 2027. Ces deux sociétés bénéficient des mêmes tendances de croissance structurelle à savoir un besoin croissant en automatismes et software industriels, la digitalisation de l'industrie et la nécessité d'accélérer l'électrification de l'économie afin de tendre vers la neutralité carbone. Dans les semi-conducteurs, **Infineon** a communiqué des prévisions rassurantes pour 2024. A plus long terme, le groupe dispose de moteurs de croissance solides grâce à son positionnement le véhicule électrique, les énergies renouvelables et l'intelligence artificielle. A l'inverse, les positions sur la santé figurent parmi les principaux détracteurs. Au cours du mois, nous avons sensiblement augmenté le taux d'investissement en renforçant des convictions telles que **SAP**, **Infineon**, **Essilor Luxottica** ou **Siemens AG**.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 2.9 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 63%, et 56% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

Achevé de rédiger le 04/12/2023.

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
SIEMENS	+0,35	ASTRAZENECA	-0,30
INFINEON	+0,31	ESSILORLUXOTTICA	-0,24
TOTAL ENERGIES	+0,31	SANOFI	-0,21
BAYER	+0,28	ADYEN	-0,19
SCHNEIDER ELECTRIC	+0,23	NOVO NORDISK	-0,17

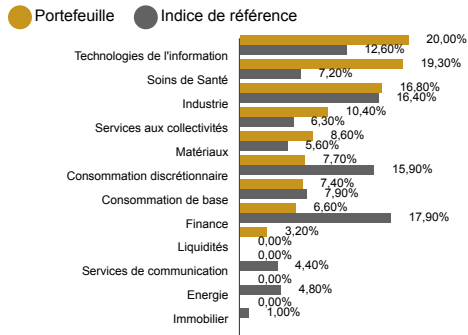
Composition du portefeuille

Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
AIR LIQUIDE SA	6,19	Efficacité énergétique	Matériaux	SAP +0,6%	
ASML HOLDING NV	5,83	Best in class ESG	Technologies de l'information	INFINEON +0,3%	
ESSILORLUXOTTICA	5,50	Technologies médicales	Soins de santé	SIEMENS +0,3%	
L'OREAL	5,34	Best in class ESG	Consommation de base	ESSILOR LUXOTTICA +0,3%	
SIEMENS AG-REG	5,11	Efficacité énergétique	Énergie	BIOMERIEUX +0,3%	
Poids des 10 premières lignes		50,92%		IBERDROLA +0,3%	
Nombre de lignes		30		AIR LIQUIDE +0,3%	
				LVMH +0,2%	

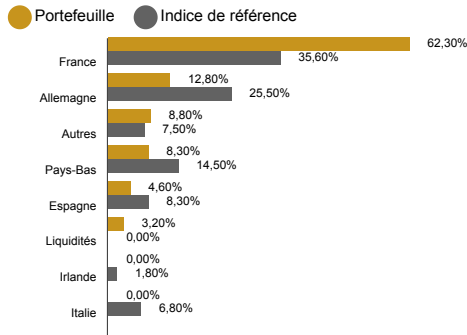
Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Profil Financier et Extra-financier

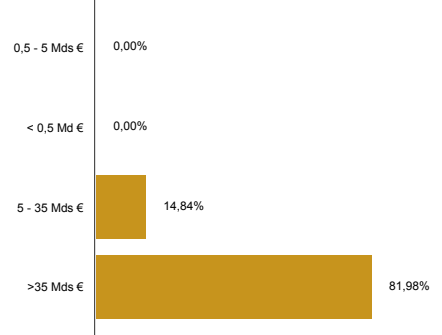
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

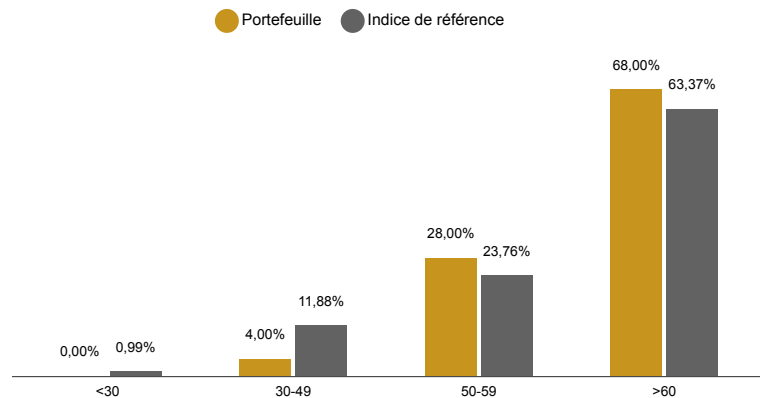
Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	63,70	60,80
Score E	68,50	63,80
Score S	61,70	58,30
Score G	61,50	60,40

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
AIR LIQUIDE SA	6%	65,30
ASML	6%	56,00
ESSILORLUXOTTICA	5%	53,70
L'OREAL	5%	72,80
SIEMENS AG	5%	59,50

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Indicateurs climat

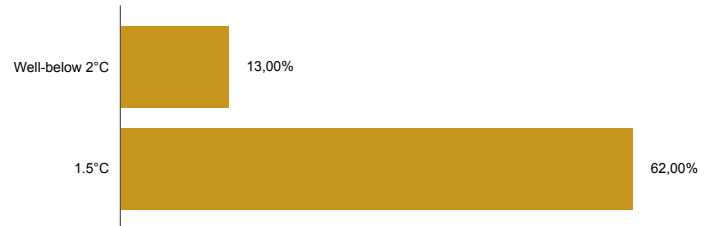
Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	211,00	169,00	97%	97%
Score de Transition Énergétique	66,90	61,60	97%	97%

Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
AIR LIQUIDE SA	6%	1 503,70	50-59
ASML	6%	9,90	>60
ESSILORLUXOTTICA	5%	33,00	>60
L'OREAL	5%	0,60	>60
SIEMENS AG	5%	18,00	>60

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD :

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat :

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Sources : Moody's ESG, SBTi

Disclaimer : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Agrica Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DIC DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agrica Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agrica Epargne. Le prospectus et le DIC de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agrica Epargne www.agricaepargne.com et chez Agrica Epargne.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/11/2023.